



## L'Écho des Grands-Bois



## Bulletin Municipal

- N° 29 - Mai 2010 -

# Sommaire

|          |  |
|----------|--|
| 3        | Le mot du Maire                                |
| 4 à 7    | Compte administratif et budget                 |
| 8 et 9   | Mieux comprendre votre feuille d'impôts locaux |
| 10       | Démographie depuis 1821                        |
| 11       | Le coucou gris                                 |
| 12       | L'épine noire                                  |
| 13       | Sentier VTT - Projet de site internet          |
| 14 et 15 | Concert de Soldat Louis à Mairé                |
| 16       | Réouverture du bar restaurant                  |



*Aménagement des mares des Grands-Bois*

## Point Internet



Un point d'accès à internet est mis à la disposition des habitants gratuitement à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat. Les employés de la mairie peuvent conseiller ou aider sur demande. Cet ordinateur peut permettre aussi à ceux qui le souhaitent de s'initier à l'informatique ( traitement de texte...).



## ...Le Mot du Maire...

Nous voilà sortis d'un hiver rude et très long, mais enfin le printemps radieux est là, bien qu'il ait de la peine à nous faire oublier la crise économique qui n'en finit plus, cette crise qui va laisser derrière elle des personnes dans le désœuvrement du chômage.

Le printemps c'est aussi la période du vote des actes budgétaires et les documents vous sont présentés dans ce bulletin.

Pas de nouvel engagement financier car il nous faut terminer ce qui est engagé notamment le lotissement et le Plan Local d'Urbanisme.

Le lotissement est en bonne voie et devrait aboutir d'ici la fin de l'année. Il nous faut œuvrer rapidement surtout lorsque l'on constate l'avancement des constructions neuves à Mairé, phénomène singulier, qui montre le besoin de terrain à bâtir.

Le PLU nous donne quelques soucis car après les attermoiements dus aux manquements du bureau d'étude, ce sont les services déconcentrés de l'Etat qui souhaitent que nous reconsidérons notre document en diminuant de façon drastique les espaces de constructibilité dans nos lieux dits. Je pense que les remarques qui nous sont faites sont excessives et j'entends bien défendre auprès des services de l'Etat et de Madame la Préfète les intérêts des Mairéens. Quoi qu'il en soit, je ferai savoir en temps voulu, le moment où l'enquête publique permettra à chacun de s'exprimer.

Le printemps c'est aussi les premières festivités organisées par nos associations locales dynamiques. Ces manifestations permettent aux gens de se rencontrer et d'échanger en toute cordialité.

Je vous laisse à la lecture de ce bulletin et vous assure que les membres de l'équipe municipale restent mobilisés au service des concitoyens. Vous pouvez donc vous référer à leur dynamisme et leur réactivité pour tous les sujets que vous souhaiteriez voir débattus et qui pourraient contribuer à vous rendre la vie plus agréable.



*Dorick Barillot*



# BUDGET - Réalisations 2009 et prévisions 2010

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

## DEPENSES

| En euros                           | prévu 2009 | réalisé 2009 | Vote 2010 |
|------------------------------------|------------|--------------|-----------|
| eau                                | 2 000,00   | 0,06         | 4 200,00  |
| électricité                        | 12 000,00  | 11 359,42    | 12 500,00 |
| combustibles                       | 1 000,00   | 151,12       | 1 000,00  |
| carburants                         | 3 600,00   | 2 842,45     | 3 500,00  |
| fournit,entretien                  | 10 000,00  | 5 702,29     | 9 000,00  |
| petit équipement                   | 3 000,00   | 1 822,73     | 3 000,00  |
| fournit,voirie                     | 7 000,00   | 3 868,25     | 7 000,00  |
| vêtements travail                  | 300,00     | 202,95       | 300,00    |
| fournit,administratives            | 1 700,00   | 1 390,31     | 3 500,00  |
| autres fournitures                 | 1 500,00   | 335,50       | 1 500,00  |
| locations                          |            |              |           |
| (photocopieur...)                  | 2 000,00   | 2 405,30     | 3 000,00  |
| terrains                           | 1 000,00   | 1 048,78     | 1 200,00  |
| travaux bâtiments                  | 10 000,00  | 2 229,36     | 10 000,00 |
| travaux voirie                     | 20 000,00  | 15 489,39    | 20 000,00 |
| Bois et forêts                     | 3 000,00   | 0,00         | 3 000,00  |
| entretien matériel roulant         | 6 000,00   | 5 145,85     | 6 000,00  |
| ent,autres matériel                | 600,00     | 539,41       | 700,00    |
| maintenance                        | 3 500,00   | 2 978,44     | 3 600,00  |
| assurances                         | 5 300,00   | 5 200,35     | 5 500,00  |
| documentation                      | 500,00     | 358,89       | 550,00    |
| frais congrès maires               | 100,00     | 0,00         | 100,00    |
| Diagnostic vente maison            | 0,00       | 490,00       | 0,00      |
| indemnité percepteur               | 300,00     | 262,00       | 250,00    |
| honoraires                         | 2 000,00   | 0,00         | 2 000,00  |
| frais actes                        | 2 000,00   | 0,00         | 2 000,00  |
| divers                             | 1 000,00   | 0,00         | 1 000,00  |
| annonces légales                   | 3 000,00   | 858,28       | 3 000,00  |
| fêtes cérémonies                   | 2 000,00   | 756,23       | 2 000,00  |
| frais déplacement                  | 400,00     | 0,00         | 400,00    |
| affranchissement                   | 800,00     | 464,50       | 700,00    |
| téléphone                          | 900,00     | 809,61       | 950,00    |
| services bancaires                 | 100,00     | 0,86         | 100,00    |
| cotisations (Assoc<br>Maires...)   | 500,00     | 240,46       | 400,00    |
| frais gardiennage forêt            | 700,00     | 427,80       | 700,00    |
| taxes foncières                    | 4 400,00   | 4 631,00     | 4 700,00  |
| Personnel (Assoc<br>Intermédiaire) | 2 000,00   | 730,13       | 1 000,00  |
| cotisation aide logement           | 75,00      | 68,57        | 75,00     |
| cotis, Centre gestion<br>personnel | 1 300,00   | 1 190,00     | 1 400,00  |
| salaires titulaires                | 61 500,00  | 59 861,69    | 63 000,00 |
| saire contrat aidé                 | 9 500,00   | 9 150,66     | 9 600,00  |
| cotis, URSSAF                      | 12 000,00  | 10 576,05    | 12 500,00 |
| cotis, retraites                   | 17 500,00  | 16 463,57    | 17 500,00 |
| cotis, ASSEDIC                     | 600,00     | 586,00       | 610,00    |
| assurance personnel                | 4 200,00   | 4 180,59     | 4 300,00  |
| fonds suppl,familial               | 800,00     | 697,00       | 800,00    |
| Centre Nat. Aide Sociale           | 900,00     | 887,20       | 900,00    |
| médecine travail                   | 400,00     | 0,00         | 500,00    |
| cotis, cessation activité          | 350,00     | 289,30       | 320,00    |
| indemnités élus                    | 22 900,00  | 21 729,42    | 22 900,00 |
| cotis,retraite élus                | 800,00     | 734,29       | 800,00    |

# BUDGET - Réalisations 2009 et prévisions 2010

|  |                   | Dépenses (suite)  |                   |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| <i>service incendie</i>                      | 4 200,00          | 4 113,34          | 4 200,00          |
| <i>Entretien défense incendie + cadastre</i> | 2 000,00          | 1 929,63          | 2 100,00          |
| <i>subvention CCAS</i>                       | 500,00            | 500,00            | 500,00            |
| <i>subventions</i>                           | 2 000,00          | 1 035,00          | 3 000,00          |
| <i>subv, budget commerce</i>                 | 2 000,00          | 0,00              | 0,00              |
| <i>intérêt emprunts</i>                      | 4 500,00          | 4 479,59          | 3 800,00          |
| <i>Autres charges</i>                        | 500,00            | 0,00              | 500,00            |
| <i>dégrèv Taxe Profess.</i>                  | 0,00              | 1 134,00          | 1 134,00          |
| <i>dégrèvement taxe foncière</i>             | 250,00            | 39,00             | 250,00            |
| <i>dépenses imprévues</i>                    | 21 635,00         | 0,00              | 12 650,00         |
| <b>TOTAL</b>                                 | <b>284 610,00</b> | <b>212 386,62</b> | <b>281 689,00</b> |



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

## RECETTES

|   | prévu 2009        | réalisé 2009      | Vote 2010         |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|
| <i>coupe de bois</i>  | 400,00            | 3 682,00          | 400,00            |
| <i>concession cimetière</i>                                       | 100,00            | 120,00            | 100,00            |
| <i>redevance occupation (SIEDS, France Telecom)</i>               | 700,00            | 866,41            | 800,00            |
| <i>photocopies</i>  | 100,00            | 187,30            | 100,00            |
| <i>locations diverses</i>   | 100,00            | 49,58             | 50,00             |
| <i>Ordures Ménagères locataires</i>                               | 500,00            | 611,75            | 500,00            |
| <i>impôts locaux</i>  | 84 254,00         | 84 552,00         | 81 586,00         |
| <i>Compens, Taxe Profess.</i>                                     | 0,00              | 0,00              | 6 418,00          |
| <i>droit place (camion outillage)</i>                             | 80,00             | 280,00            | 120,00            |
| <i>droits mutation</i>  | 10 000,00         | 12 375,76         | 10 000,00         |
| <i>dotation forfaitaire</i>                                       | 105 240,00        | 121 991,00        | 105 529,00        |
| <i>dot, solidarité rurale</i>                                     | 13 000,00         | 13 579,00         | 10 000,00         |
| <i>Dotation Nat, Péréquation</i>                                  | 10 000,00         | 0,00              | 10 000,00         |
| <i>dotation élus</i>  | 2 600,00          | 2 762,00          | 2 700,00          |
| <i>dotation décentralisation</i>                                  | 50,00             | 71,96             | 50,00             |
| <i>rembours, Etat contrat aidé</i>                                | 4 700,00          | 6 168,63          | 3 000,00          |
| <i>Subv, forêt</i>  | 0,00              | 1 352,88          | 0,00              |
| <i>Fonds départ, taxe profess,</i>                                | 2 500,00          | 1 248,75          | 0,00              |
| <i>compensation taxe profess,</i>                                 | 230,00            | 230,00            | 243,00            |
| <i>compensation taxe foncière</i>                                 | 8 293,00          | 8 293,00          | 7 952,00          |
| <i>compens, taxe habitation</i>                                   | 9 763,00          | 9 763,00          | 10 001,00         |
| <i>dotation cartes identité</i>                                   | 0,00              | 197,00            | 0,00              |
| <i>Locations (logements, Grands-Bois, salles)</i>                 | 28 000,00         | 30 683,57         | 28 000,00         |
| <i>rembours, Cté communes (électricité, eau école)</i>            | 4 000,00          | 5 576,50          | 4 000,00          |
| <i>Vente remorque</i>   | 0,00              | 1 100,00          | 0,00              |
| <i>produits financiers</i>  | 0,00              | 14,20             | 0,00              |
| <i>produits exceptionn, (rembours, assurance, vente table...)</i> | 0,00              | 338,64            | 140,00            |
| <b>TOTAL</b>  | <b>284 610,00</b> | <b>306 094,93</b> | <b>281 689,00</b> |

**excédent de fonctionnement 2009**

**93 708,31**







## Budget 2010 - -Section d'investissement

| <b>DEPENSES</b>               | restes à réaliser<br><b>2009</b> | propositions<br><b>2010</b> | TOTAL<br><b>EUROS</b> | <b>RECETTES</b>                       | restes à réaliser<br><b>2009</b> | propositions<br><b>2010</b> | TOTAL<br><b>EUROS</b> |
|-------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|-----------------------|---------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| <b>Remb, emprunts</b>         | -                                | 9 709,79                    | <b>9 709,79</b>       | excédent fonct 2009                   |                                  | 93 708,31                   | <b>93 708,31</b>      |
| <b>matériel</b>               | 11 910,20                        | 15 210,00                   | <b>27 120,20</b>      | vir,section fonct,                    |                                  | -                           | <b>-</b>              |
| <b>achat terrain</b>          | -                                | 10 000,00                   | <b>10 000,00</b>      | Vente maison                          |                                  | 68 724,04                   | <b>68 724,04</b>      |
| <b>Bâtiments</b>              | 11 000,00                        | 44 224,04                   | <b>55 224,04</b>      | Compensation TVA                      |                                  | 13 000,00                   | <b>13 000,00</b>      |
| <b>révision PLU</b>           | 2 477,59                         | 4 000,00                    | <b>6 477,59</b>       | caution (logt locatif)                |                                  | 700,00                      | <b>700,00</b>         |
| <b>voirie</b>                 | 32 082,21                        | 43 000,00                   | <b>75 082,21</b>      | excédent investiss, 2009              |                                  | 21 174,24                   | <b>21 174,24</b>      |
| <b>réseaux</b>                | -                                | 5 000,00                    | <b>5 000,00</b>       | DGE pigeonnier<br>(Etat)              | 22210,00                         | -                           | <b>22 210,00</b>      |
| <b>Etude lotissement</b>      | 14 390,76                        | 11 000,00                   | <b>25 390,76</b>      | proxima pigeonnier<br>(Département)   |                                  | 6 000,00                    | <b>6 000,00</b>       |
| <b>pigeonnier</b>             |                                  | 25 000,00                   | <b>25 000,00</b>      | proxima étude lotiss<br>(Département) |                                  | 8 000,00                    | <b>8 000,00</b>       |
| <b>caution (logt locatif)</b> |                                  | 700,00                      | <b>700,00</b>         | Subv, FREE<br>lotissement (Région)    |                                  | 6 188,00                    | <b>6 188,00</b>       |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>71 860,76</b>                 | <b>167 843,83</b>           | <b>239 704,59</b>     |                                       | <b>22 210,00</b>                 | <b>217 494,59</b>           | <b>239 704,59</b>     |



## Mieux comprendre votre feuille d'impôts locaux



Sur la même feuille d'imposition est indiqué le montant de l'impôt revenant aux différentes collectivités : Commune, Communauté de Communes, Département, Région, Etablissement Public Foncier Poitou-Charentes pour la taxe spéciale d'équipement \* \* (chargé depuis 2009 de réaliser des acquisitions foncières à la demande des collectivités de la région pour pouvoir mettre en œuvre certains projets) et Chambre d'Agriculture pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La situation prise en compte est toujours celle existant au 1er janvier de l'année d'imposition.

### Taxe d'habitation

**Valeur locative brute (1) et base d'imposition:** La valeur locative est la base du calcul de votre impôt ( elle est dite locative car à l'origine en 1970 elle était censée correspondre au revenu que produirait le local s'il était loué). Cette valeur est basée principalement sur la surface de l'immeuble mais aussi sur son équipement, son état d'entretien et son environnement.

Cette base est revalorisée chaque année au niveau national par la loi de finances votée par le parlement. Ainsi en 2010 elle a été augmentée de 1.20% ; le Conseil Municipal ne peut intervenir sur cette augmentation, il décide uniquement du taux appliqué à la base. Aussi même si ce taux n'augmente pas, comme c'est le cas dans notre Commune ces deux dernières années le contribuable verra cependant le montant de son impôt augmenter en raison de la variation de cette base.

Individuellement la base augmente également à la suite de travaux réalisés sur l'immeuble ( agrandissement, aménagement d'étage, piscine...)

**Valeur locative moyenne (2) :** elle s'obtient en divisant le total des valeurs locatives de la Commune de l'année précédente par le nombre de locaux imposés. Valeur ensuite augmentée de la revalorisation de l'année ( 1.20 % en 2010). Cette valeur locative moyenne sert de base au calcul des abattements.

**Abattement général à la base (3) :** il est facultatif et c'est le Conseil Municipal qui choisit de le créer ou non. Il bénéficie aux seules résidences principales qui voient leur base réduite par rapport aux résidences secondaires. Cet abattement a été institué sur notre commune (15% de la valeur locative moyenne).

**Abattement pour personnes à charge (4) :** il est obligatoire, il diminue la base d'imposition selon le nombre d'enfants à charge (10 % pour chacun des deux premiers et ensuite 15 % pour chaque enfant suivant, de la valeur locative moyenne).

Ces abattements concernent uniquement les résidences principales.

**Base nette d'imposition (5) :** elle est égale à la valeur locative brute diminuée des abattements. C'est à cette base qu'est appliqué le taux voté par les différentes assemblées.

Figure aussi sur cet avis la redevance audiovisuelle si l'on possède un téléviseur. (7)

### Taxes foncières

La base d'imposition (1) est le revenu cadastral qui, pour le foncier bâti est égal à 50 % de la valeur locative qui sert au calcul de la taxe d'habitation.

Sont différenciées les taxes s'appliquant aux propriétés bâties et celles aux propriétés non bâties.

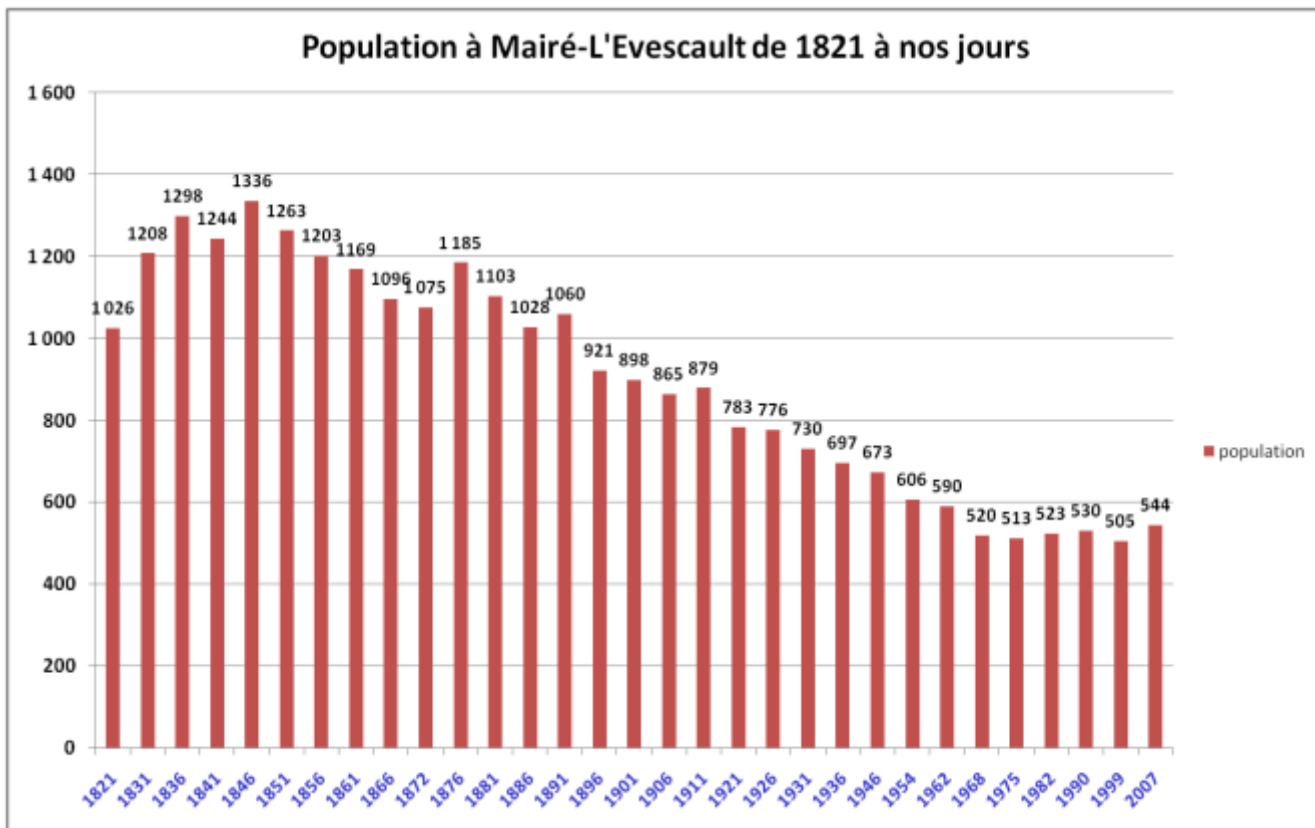
La taxe d'ordures ménagères (2) dont le taux est décidé par la Communauté de Communes s'applique à la base des propriétés bâties.

### **Frais de gestion (6) (3) :**

L'Etat qui met en recouvrement les impôts au profit de la commune et des autres collectivités perçoit en compensation des frais de gestion ( actuellement 4.40 % du montant de l'impôt pour la taxe d'habitation et 8 % pour les taxes foncières). Ce prélèvement sert aussi à financer en partie des dégrèvements pris en charge par l'Etat et dont bénéficient certains contribuables.







## La démographie à Mairé-L'Evescault depuis 1821.

La population diminue de 1846 à 1872. C'est la période de prospérité des vignes de la Charente et de la Charente Inférieure (maintenant appelée Charente-Maritime). On peut penser alors que ce vignoble débordait sur notre contrée. Beaucoup de jeunes gens, attirés par des salaires élevés y passaient leur jeunesse, quelques uns vendaient ce qu'ils avaient et s'établissaient définitivement dans les vignobles charentais.

Au recensement de 1881, on constate encore une diminution; l'émigration a pris un autre courant, on déserte la campagne pour la ville. C'est contagieux. La plupart des soldats qui reviennent du régiment, surtout s'ils ont le moindre grade, ne restent plus chez eux. Ils sont : gendarme, sergent de ville, garde forestier, facteur, employé des chemins de fer... Pourtant ils seraient plus tranquilles chez eux, auraient une position plus stable et aussi plus avantageuse, car généralement les traitements des petits employés sont insuffisants.

De 1891 à nos jours, la population baisse presque régulièrement pour se stabiliser autour de 500 à 550 habitants. Certes l'exode rural a continué, le nombre de fermes a diminué, les terres communales sont exploitées par 7 à 8 agriculteurs. Cette évolution se confirme à l'échelon cantonal. Par contrecoup des emplois sont perdus dans les secteurs para-agricoles. La mécanisation a amené de nombreux changements; là où il fallait une quinzaine de femmes et d'hommes, une machine les remplace aisément. L'instruction rendue obligatoire en 1881 a accéléré les choses et les jeunes sont partis plus nombreux grâce ou à cause d'études fructueuses.

En 2010 nous essayons à l'échelon local de retenir la population en permettant à beaucoup de construire sur la commune, en développant des emplois à Sauzé et les environs.

Nous essayons d'enrayer la dégringolade par tous les moyens mais sommes-nous soutenus par le gouvernement ?



## Aperçu de notre patrimoine naturel

### **Le Coucou gris**

Tout le monde le connaît mais qui l'a déjà vu ? Le Coucou gris (*Cuculus canorus*) est un oiseau migrateur très commun mais très discret et difficilement observable. Son arrivée fin mars signe le retour du printemps, saison pendant laquelle il fréquente nos clairières et les lisières de nos forêts en poussant un « cou-cou » à mille autres cris reconnaissables.

Mais son comportement, bien moins sympathique, est une curiosité de la nature. Cet oiseau est dit « parasite de la reproduction ». En effet, nombreux sont les gens qui savent que la femelle coucou pond dans le nid des autres oiseaux, mais comment agit-elle précisément ?

**Il faut d'abord savoir qu'elle peut reproduire ce geste jusqu'à 20 fois, sur autant de nids de passereaux différents car ces oiseaux sont les seuls à subir les frasques du coucou ! Mais la femelle coucou prend ses précautions : s'assure que les parents légitimes sont éloignés et gobe un œuf dans le nid parasité, avant d'y pondre le sien. Elle trompe ainsi ses victimes, qui connaissent spontanément le compte d'œufs de leur couvée, grâce à une aire de peau sensible et nue sous le ventre : la plaque incubatrice.**

**L'œuf du coucou éclot au bout de 12 jours soit 24 à 48 heures plus tôt que ceux de l'oiseau berné : l'oisillon profite de cette avance pour jeter hors du nid les œufs de ses concurrents dès les premières heures de sa vie. D'ailleurs, il a été montré que celui-ci éjecte tout autre objet -pas trop lourd, bien sûr- que l'on introduit dans le nid. Le petit coucou pèse environ 2 g et pousse parfois des œufs aussi lourds que lui. Après l'apparition de ses premières plumes, le petit coucou perd cet instinct et devient plus sociable. À un mois il est 30 fois plus gros. Au moindre choc contre le nid, le bébé coucou ouvre grand son bec dans l'attente du repas. La**



vue de son gosier orangé déclenche chez ses « parents adoptifs » une pulsion de becquée. Ce stimulus est si puissant que parfois même des oiseaux de passage oublient leur propre nichée pour déposer dans son bec une chenille, un insecte ou un vermisseau. Parfois, il grossit jusqu'à devoir quitter le nid et se faire nourrir sur un perchoir proche. Une fois émancipé, en août, il part seul en migration vers l'Afrique. Au printemps, ils reviennent toujours sur les lieux qui les ont vus naître et parasitent de préférence l'espèce qui a assuré leur élevage.

Il est toutefois à noter que si l'appétit du coucou le conduit à éliminer la descendance de ses hôtes, il ne va jamais jusqu'à dépeupler le territoire d'une espèce. Faute de nids assez nombreux, la femelle va parasiter ailleurs une nouvelle population.

Idée reçue, mais vérifiée : la nature est bien faite, quand même !



# L'épine noire, arbuste utile

Le prunellier ! Voilà une plante bien de chez nous, présente dans toutes nos « palisses ». On l'appelle aussi l' « épine noire », à ne pas confondre avec l'autre épine, dite « blanche », surnom de l'aubépine.

Le prunellier, de son nom latin *Prunus spinosa* signifiant à peu de choses près « prunier épineux », fleurit en blanc au début du mois d'avril. Peu après, les bourgeons se développent et des pousses tendres apparaissent. En somme, rien de plus commun ! Mais soulignons tout de même que cet arbuste à côté duquel nous passons maintes et maintes fois sans y prêter attention est très utile à plusieurs égards. Voilà la liste :

Les fruits, c'est-à-dire les prunelles, sont astringents et toniques car riches en tanin, vitamine C et acides organiques. On peut les utiliser pour faire des confitures, des gâteaux, des civets, des daubes et même certaines liqueurs comme le « patxaran » basque.

L' « épine noire » est l'hôte principal et un excellent site d'accueil pour de



nombreux papillons de jour tels que les théclas, le flambé, le gazé. Ainsi, la plante participe au maintien de la biodiversité.

Le prunellier est un des constituants naturels des haies car les bovins n'apprécient pas ses fruits et restent à bonne distance de ses épines.

Son bois est très dur et a longtemps été utilisé comme

bois d'œuvre pour fabriquer des cannes.

Ses drageons à croissance rapide en font un arbuste idéal pour la consolidation de terrains en pente.

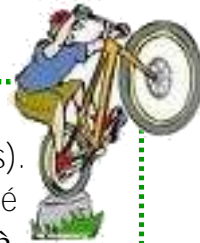
Il est utilisé comme porte-greffe naturel pour les pruniers, les pêchers, les abricotiers.

Ses pousses sont utilisées pour faire les vins d'épines dont il existe autant de recettes que de cuisiniers mais où chacun s'accorde à penser que c'est la sienne la vraie ! En voici donc une qui vaut ce qu'elle vaut mais mérite d'être essayée : 4L de vin (de n'importe quelle couleur !), 1L d'eau de vie à 50°, 800g de pousses d'épines, du sucre à la guise de chacun. On laisse macérer au moins 15 jours, on met en bouteille et c'est fini !

Super plante, n'est-il pas ?



## Les sentiers VTT et VTC mis en place



Dans la grande majorité des cas, le matériel mis en place a été respecté (poteaux portant le logo, les logos eux-mêmes et les flèches). Cependant dans les bois ce sont les flèches qui manquent, elles ont été arrachées ou cassées, ce qui fait qu'on ne peut plus savoir la direction à prendre. Pourquoi et ce majoritairement dans les bois assiste t'on à ce phénomène, sans doute par ce que l'on est à l'abri des regards !

Quant aux poteaux, ce sont une demi-douzaine qui ont été volontairement arrachés et la plupart du temps jetés dans la haie voisine. Là aussi un poteau manquant c'est une direction qui manque... C'est du temps à passer, cela a un coût pour la collectivité car il n'est pas question de laisser cette réalisation périliter.

Le Sentier Nature résiste bien et nous allons ajouter une série de panneaux sur les papillons.

Amis randonneurs, à pied ou à vélo respectez et faites respecter le matériel mis en place qui est le bien de tous.

## Projet de construction d'un site internet

A l'heure où l'usage de l'ordinateur et la consultation internet deviennent quotidiens dans bon nombre de foyers, l'équipe de la commission communication a commencé à travailler sur un projet de création d'un site internet consacré à notre Commune.

Le but est bien entendu de faire connaître Mairé-L'Evescault dans toute sa diversité historique, géographique, touristique, économique et sociale. Nous essayerons de rendre la consultation aussi agréable et facile que possible. L'accueil du site proposera un menu pour l'accès aux différentes rubriques et des illustrations des éléments caractéristiques de certains sites, ainsi qu'un plan de la commune.

On y trouvera ensuite une présentation générale de la localité, suivie de plusieurs rubriques concernant la vie pratique (avec référence aux services et structures en place pour vivre au quotidien dans notre secteur), la vie économique, l'histoire et le patrimoine, le tourisme et l'environnement (activités à pratiquer et accueil), et la vie associative.

Le contenu du site sera évolutif, mis à jour régulièrement, avec possibilité de le compléter et de l'enrichir dès que le besoin s'en fera sentir, dans le but de le rendre vivant et attrayant.



### **A NOTER**

**Les personnes souhaitant évacuer des pierres de démolition, peuvent si elles le souhaitent, au lieu de les emmener dans une décharge de la Communauté de Communes, contacter la mairie pour qu'elles soient mises dans des chemins en mauvais état qui seront ainsi consolidés après broyage de ces pierres.**



# Un Soldat à Mairé...

En 2008, le foyer rural de notre commune organisait la venue du groupe de rock festif « Les Binuchards ». Malgré **la présence d'invitées dont tout le monde** se serait bien passé, à savoir, les averses orageuses, cette soirée fut une réussite avec près de 700 personnes présentes sur **l'espace Michel Guyton, ce samedi 31 Mai** au soir.

Dans la continuité de cet évènement, **l'équipe du foyer rural a décidé en** septembre dernier de remettre le couvert ! Et cette année, elle vise encore plus haut avec la venue du groupe de rock celtique Lorientais « Soldat Louis », le 3 Juillet **2010 à partir de 20H.**

Comment se fait-il que le bulletin municipal offre un espace publicitaire au foyer rural ? En effet, cette association est autant liée que les autres à la commune ! Certes, mais les habitants de la commune doivent être informés sur certains points **et péripéties concernant l'organisation de** ce grand évènement.

En voici les grandes lignes.

Mi-septembre 2009, lorsque le bureau **du foyer rural a dû décider, lors d'une** réunion exceptionnelle, si « Soldat Louis » arrêterait la date du 3 juillet pour venir à Mairé, il fallait faire vite car 6 ou 7 autres associations de France envisageaient de retenir le groupe pour cette même date !

La question était simple : sachant que « Soldat Louis », plus équipe technique, plus scène revenait environ à 15 000€, **est-ce qu'on peut se lancer dans l'aventure ?** Pour « OUI », taper 1, pour « NON », taper 2. Les membres du foyer rural, tout à fait conscients du risque encouru et du **travail de bénévole que l'organisation d'une telle festivité allait engendrer, ont** tapé « 1 », à l'unanimité !

C'est alors qu'un corollaire de la première question était émis : comment le foyer rural va-t-il financer ce projet ? « Eh **bien, voyons s'il est possible de faire un** emprunt », lance un membre du foyer ! Le pari est osé mais le jeu en vaut la chandelle. Cette soirée-concert peut permettre de faire connaître la commune **de Mairé, son association culturelle qu'est** le foyer rural et de lancer un évènement **reconductible d'année en année, qui** pourrait grossir,... devenir un festival... **sur plusieurs jours... euh ?... même si** l'idée a déjà germé, revenons sur terre !

Après avoir chiffré l'organisation de cette soirée, le budget prévisionnel de l'action s'équilibre à environ 25 500€. Cela signifie que l'association rentrera dans ses fonds si les subventions demandées sont attribuées, si 1100 spectateurs se déplacent pour l'occasion et si ces gens consomment normalement. Et ces objectifs sont loin d'être utopiques ! Voilà grossièrement l'état des lieux à la mi-décembre.



(c) Alain MARIE - <http://www.alainmarie2.net>

## ... *Un Soldat à Mairé*

Pour espérer obtenir des aides des collectivités et du Crédit Agricole, gros partenaire du foyer rural en particulier dans cette affaire, il a fallu montrer que la **festivité n'était pas seulement ponctuelle**. Ca tombe bien ! **C'est la 2ème fois qu'elle se produit !** Ainsi, cette soirée, pour le moment imaginée bisannuelle, fût baptisée « La Mairé Agitée ».

Du côté de la banque, le **Crédit Agricole a décidé d'accorder au foyer rural un prêt global de 20 000€, qui se décompose comme suit :**

- **13 000 € remboursables en 7 mois :** cet argent servira à financer le projet lors des gros apports (cachets des artistes, salaires des techniciens accompagnant le groupe « Soldat Louis », scène,...)

- **7 000€ remboursables sur 3 ans, qui correspondent au déficit possible de l'association sur cette action si l'on voit tout en noir, ce qui est, bien entendu, à pleurer :** moins de 400 entrées, très peu de consommations aux buvettes, non attribution des subventions, coup de poignard de la SACEM, etc (mais il ne faut pas cauchemarder).

Un tel emprunt ne peut être réalisé que si une entité accepte de se porter caution. Le foyer rural a donc décidé de demander au conseil municipal de la commune de Mairé-L'Evescault **s'il était envisageable que la commune se porte caution**. En contrepartie, le foyer rural ne demanderait aucune subvention à la commune cette année. Et si le spectacle est un succès, les années suivantes non plus.

Le conseil municipal a décidé que la commune de Mairé se porterait caution pour ces prêts, au regard des motifs suivants :

-Les risques sont mesurés et limités compte tenu des modalités des emprunts réalisés.

-Il faut soutenir ce projet qui peut permettre au village de Mairé-L'Evescault de rayonner régionalement le 3 Juillet et pourquoi pas chaque année à la même époque.

Si, par malheur, par Toutatis ou par hasard, les choses tournaient mal, il faudrait sauver la seule association culturelle de notre commune car elle contribue à faire de Mairé-L'Evescault **un des villages les plus actifs et dynamiques du Pays Mellois**.

**Cependant, c'est bel et bien le FOYER RURAL qui PAYE et non la commune. Ce raccourci n'a donc pas lieu d'être.** Pour les citoyens et citoyennes qui auraient encore quelques craintes quant à la réussite de « La Mairé Agitée », et pensent que ça ne marchera jamais, voici un état des lieux au 26 Avril 2010 :

**L'ensemble des commerçants et artisans qui ont été démarchés sur le canton de Sauzé-Vaussais participent à hauteur de 2 100 €. 80 places ont déjà été vendues alors que la publicité n'a pas commencé.**

**Près de 2 500€ de subventions sont déjà promises au foyer rural (DDJS, Enveloppe Parlementaire du Ministère de la Culture, Crédit Agricole, Groupama), en attendant d'autres réponses.**

Des arrhes ont été versés pour la scène, les techniciens, du matériel. Des investissements ont été faits, à hauteur **d'environ 6 000€ et le foyer rural n'a pas encore touché à l'argent des emprunts.**

Donc, pour le moment, nous dirons que **« l'affaire est bien engagée »**.

Enfin, si vous et vos proches voulez voir « Soldat Louis » et entendre chanter « Du rhum, des femmes » en concert derrière la salle des fêtes de Mairé, pensez à acheter vos billets dès que possible au Madisson : la place vous **coûtera 13€**. **Bien moins que sur les sites internet de la FNAC, Carrefour, France Billets, ou dans les points de vente de certaines grandes surfaces, où les billets sont à 15€**. **Ou même le soir du concert, dans la limite des places disponibles, où l'entrée sera à 16€.**

Faites-le savoir et venez nombreux !





## Ouverture du Bar Restaurant

*Le Madisson*

Le bar-restaurant a été réouvert le 7 décembre 2009 sous le nom « Le MADISSON » avec pour gérante Madame Isabelle Garraud. Il est ouvert tous les jours en semaine de 7 à 21 H et le mercredi de 7 à 15 H. Le week-end il ouvre à partir de 9 H. Des petits-déjeuners à 3,50 € comprenant un grand café ou un chocolat, un jus de fruits et une viennoiserie peuvent être servis dès 7 H. Tous les midis, un menu ouvrier à 11 euros est servi, avec entrées à volonté, plat du jour, fromage et desserts au choix. Les week-ends sont proposés des menus à partir de 18 €.

Au Madisson on peut trouver du pain à partir de 8 H 30/9 H ainsi qu'un dépôt de bouteilles de gaz. Un billard et un jeu de fléchettes sont à la disposition des clients.

Madame Garraud souhaite proposer des soirées à thème comme la soirée moules-frites qu'elle a organisée le 15 mai dernier.

Actuellement on peut aussi y réserver des places ( 13 euros) pour le concert de SOLDAT LOUIS qui aura lieu le 3 juillet à Mairé.

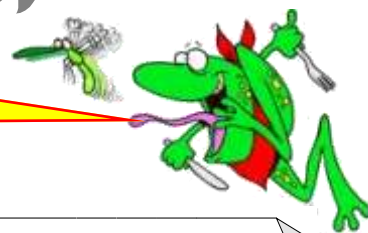
La Municipalité étant partie prenante dans cette démarche apporte tout son soutien à Madame Garraud et souhaite que les habitants s'approprient ce lieu de rencontre, le fréquentent régulièrement et profitent des prestations qu'il propose.



-N° téléphone : 05.49.27.34.84-



Si vous souhaitez recevoir le bulletin municipal par internet, vous voudrez bien nous le faire savoir en envoyant un courriel à **l'adresse de la mairie ci-dessous.**



Mairie de Mairé-L'Evescault  
1 rue des Grands Bois, Le Bourg 79190 Mairé-L'Evescault  
Tél : 05.49.07.62.68 Fax: 05.49.07.99.83  
Courriel: [mairie.mairelevescau@free.fr](mailto:mairie.mairelevescau@free.fr)  
[mairie-mairelevescault@paysmellois.org](mailto:mairie-mairelevescault@paysmellois.org)

Ouverture du secrétariat:  
Lundi: 14 h / 17 h - Mercredi: 14 h / 17 h - Vendredi: 14 h / 17 h